

COMMUNE de LOISY-SUR-MARNE

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du mercredi 26 novembre 2008 à 19h30

Absents excusés : Lucienne VIARD

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COLLIN

Le conseil municipal a décidé de

- Approuver le compte rendu de la réunion du 29 Octobre 2008
- Ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la vente :
 - o D'une propriété bâtie au 15 Rue du Met-Jacquet appartenant à Mme Josette DIE
 - o D'une propriété bâtie au 13 Chemin des Vignes appartenant à Mr et Mme DANIEL Pascal
- Désigner un agent contractuel en CDD pour l'entretien des locaux et pour remplacer les absences éventuelles des employés communaux parmi 8 candidates ayant postulé pour le poste
- Pour permettre le fonctionnement du service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève de plus du quart des personnels enseignants autoriser le Maire à embaucher et rémunérer les personnes vacataires chargées d'assurer la garde des enfants, au prorata du nombre d'heures effectuées.
- Réactualiser les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2009 à compter du 1^{er} janvier 2009
- Prendre une décision modificative du budget 2008 pour alimenter certaines lignes déficitaires
- Réfléchir à l'instauration d'une participation pour voirie et réseaux (PVR) rendant possible les travaux d'aménagement de nouvelles voies publiques et le prolongement des réseaux notamment d'eau ou d'électricité en mettant à contribution les propriétaires des terrains bénéficiaires de permis de construire ou de lotir, viabilisés par ces nouvelles voies
- D'augmenter de 2.38 % le montant des loyers de tous les logements communaux à partir du 1^{er} janvier 2009 suivant l'évolution de l'indice de référence des loyers du 2^e trimestre 2008
- De ne pas attribuer de subvention à l'Association Emmaüs Liberté et à l'Association Française des Sclérosés en plaques

Le conseil municipal a pris connaissance

- Du compte rendu de la réunion du bureau de Communauté de Communes du mardi 21 octobre 2008 et du conseil
- D'un courrier du Conseil Général de la Marne avisant le conseil municipal que le dossier relatif à l'aménagement du Chemin des Vignes a été retenu pour une aide financière au titre de la programmation 2009.